

Thourotte, le 31 mars 2021

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
29 MARS 2021**

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, LETOFFE, RICARD, MMES DRELA, MONFORT, MM. TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, MMES VANDENBROM, DACQUIN, VANPEVENAGE, MM PIAR, DROUET, DAMIEN, SERVAIS, DUBRENAT, IBRAN, BONNETON, CUELLE, LEFEVRE, POTET, BOURDON, JOLY, MMES DAUMAS, FONTAINE, BALITOUT, FRETE, BACONNAIS, GRANDJEAN .

ETAIT REPRESENTEE : Mme PIHAN GAUMET avait donné pouvoir à M. BEURDELEY

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Mme DECORTE, responsable finances.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONFORT Mélanie.

Au titre des ressources humaines, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- o Au règlement intérieur du personnel,

Au titre de l'aménagement du territoire, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- o A la signature de la convention financière entre la CC2V et l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées,

Au titre des finances, le Conseil Communautaire a adopté :

- o Les Comptes Administratifs 2020 du budget général, du budget annexe de la pépinière d'entreprises, du budget annexe du Parc d'activités et du budget annexe du bateau promenade, du budget annexe SPANC.
- o L'affectation des résultats du Budget général 2020 comme énoncé ci-après :

Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement :	6 309 565 €
Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement :	2 030 000 €
Article 1068 fonct.01 : excédent de fonctionnement capitalisé :	853 142 €
- o L'affectation des résultats du Budget annexe de la pépinière 2019 comme énoncé ci-après :

Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement :	182 406.00 €
Article 002 fonction 01 : déficit de fonctionnement :	121 912.00 €
- o L'affectation des résultats du Budget annexe du Bateau promenade 2019 comme énoncé ci-après :

Article 002 fonction 01 : déficit de fonctionnement :	188 708.00 €
Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement :	130 687.00 €
- o L'affectation des résultats du Budget annexe SPANC 2019 comme énoncé ci-après :

Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement :	2 407.00 €
--	------------
- o Les Compte de Gestion 2020 du budget général, du budget annexe de la pépinière d'entreprises, du budget annexe du Parc d'activités, du budget annexe du bateau promenade et du budget annexe SPANC,
- o Les décisions modificatives N°1/2021 pour le budget général, n°1/2021 du budget annexe pépinière d'entreprises, N°1/2021 du budget annexe du bateau promenade et N°1/2021 du budget SPANC,
- o La convention d'avance de trésorerie d'un montant de 200 000 € pour le Syndicat Mixte de la Vallée du Matz.

Au titre de l'environnement, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- o Au renouvellement des conventions OCAD3E/ECOSYSTEM,

Au titre du Tourisme, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- o A la signature relative au cofinancement des actions communes musée territoire 14/18 pour l'année 2021,

Le Conseil Communautaire a également :

- Accepté la prise de compétences « mobilité »,
- S'est prononcé en faveur de la solution dite du « demi fer à cheval » pour le tracé du pont de la RD15 dans le cadre du projet Canal Seine Nord Europe,
- Pris position à l'unanimité sur le rétablissement du quai de Thourotte à proximité de l'usine Saint-Gobain dans le cadre du projet Canal Seine Nord Europe.

Le Président,



P. CARVALHO